



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Senegal

Question écrite n° 692

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les raisons de l'accident d'avion survenu au cap Skiring (Senegal) il y a un an. Cet accident a fait de nombreuses victimes et plonge des dizaines de familles françaises dans la douleur. Celles-ci sont en droit de connaître la vérité sur les raisons de l'accident. De plus, faire toute la lumière sur cette affaire permettra d'éviter que pareille chose ne se reproduise. Or, les familles n'ont toujours pas connaissance des résultats de l'enquête, diligentée par le Gouvernement sénégalais, et à laquelle la France était associée. La nécessité de préserver nos rapports avec le Senegal ne saurait justifier l'absence d'information de nos concitoyens. Il semble que le ministère des affaires étrangères ne souhaite pas que la vérité soit rendue publique sur cet accident. Ce mutisme des autorités ne peut que laisser penser aux familles qu'elles sont sacrifiées à la raison d'Etat en plus d'avoir été touchées dans leur chair. Il lui demande donc de bien vouloir faire le nécessaire auprès du Gouvernement sénégalais pour que la vérité soit rendue publique.

Texte de la réponse

Les familles des victimes ainsi que les rescapés de la catastrophe aérienne du 9 février 1992 ne pouvaient effectivement jusqu'à une date récente avoir accès au rapport d'enquête établi par le Senegal le 19 mai 1992, ce pays y étant opposé. Après plusieurs démarches insistantes, le ministère des affaires étrangères a toutefois pu obtenir récemment un extrait de ce document. Ce texte, qui devrait répondre pour l'essentiel aux interrogations légitimes des survivants et des familles des victimes, a été communiqué au président de l'association des victimes de la catastrophe aérienne du cap Skiring. Toute personne physique ou morale justifiant de son intérêt a en connaître pourra ainsi en avoir connaissance.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 692

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1320

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2189